



Les Îles-de-la-Madeleine

Communauté maritime

Bureau du maire

Le 31 juillet 2020

Madame Véronique Dubois, avocate
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

V/Réf. : Dossier n° R-4110-2019

**Objet : Commentaires de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
Analyse de la stratégie de conversion pour les Îles-de-la-Madeleine du Distributeur
dans le cadre du Plan d'approvisionnement 2020-2029**

Maître,

Nous répondons, au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, à l'avis de la Régie de l'énergie aux parties intéressées à transmettre leurs commentaires dans le cadre de l'étude de la demande d'Hydro-Québec — le Distributeur — relative à l'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029, en particulier quant à l'analyse de la stratégie de conversion pour les Îles-de-la-Madeleine.

La Communauté maritime est constituée de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Grosse-Île. Cette instance territoriale dispose des responsabilités grandissantes dévolues aux municipalités régionales de comté (MRC), compétences qu'elle assume pleinement, notamment celles en matière de planification territoriale, d'encadrement réglementaire et de développement économique. La Communauté maritime s'intéresse en particulier aux impacts environnementaux et socio-économiques de la production et de la consommation énergétique sur notre archipel isolé, et elle s'est dotée en 2017 d'une première Stratégie énergétique territoriale.

À la suite de l'adoption en 2016, par le Distributeur, d'une planification stratégique prévoyant la conversion de l'ensemble de ses réseaux autonomes, une table d'échange sur l'avenir de la centrale thermique a été créée entre Hydro-Québec et la Communauté maritime. Cette table s'est réunie à sept reprises jusqu'à la fin de 2017. Dans le cadre de cette table d'échange, Hydro-Québec a invité la Communauté maritime à définir les exigences du milieu qui devaient être incluses à l'appel de propositions destiné aux fournisseurs et aux producteurs d'énergie pour convertir la production d'électricité de la centrale des Îles-de-la-Madeleine. La Communauté maritime a également participé à des missions à l'étranger dans les îles du Ponant, en

... 2

France, et a procédé à coorganiser un événement majeur en énergie avec le centre de recherche de Nergica afin de développer son expertise et susciter de l'intérêt sur cet appel de propositions. La Communauté maritime est également partie prenante du projet éolien Dune-du-Nord, actuellement en construction, à travers la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

L'annonce par Hydro-Québec au printemps 2018 de l'abandon par le Distributeur de l'appel de propositions selon ses données préliminaires internes sur le câble a amené la Communauté maritime à prioriser le travail sur les autres pans de sa Stratégie énergétique. Une table de discussion entre la Communauté maritime, le Distributeur et Transition Énergétique Québec a été créée, excluant les enjeux de conversion de l'approvisionnement électrique.

La Communauté maritime suit donc avec intérêt le dossier analysé par la Régie et les récentes mises à jour par le Distributeur concernant les estimations préliminaires de coûts du projet de câble et son besoin de poursuivre son analyse, y incluant un examen d'autres scénarios alternatifs à une alimentation à partir d'une centrale thermique comme prévu initialement.

Nous soumettons à la Régie le document ci-joint présentant les attentes envers le Distributeur dans le dossier de la conversion de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine, document qui a été adopté par le conseil de la Communauté maritime en septembre 2017. D'autres attentes pourraient être signifiées selon les scénarios qui seront présentés par le Distributeur.

Nous avons pris note de la demande de la Régie au Distributeur du dépôt, d'ici le 3 septembre 2020, d'un document explicatif des analyses et des démarches qu'il effectuera pour être en mesure de lui présenter en temps utile sa stratégie de transition énergétique pour les Îles-de-la-Madeleine. Bien que la Communauté maritime soit directement concernée par ce document, il lui est impossible, à la date butoir actuelle du 31 juillet, de fournir des commentaires à la Régie avant les audiences débutant le 15 septembre.

Nous tenons également à souligner à la Régie que le projet de câble du Distributeur a été associé, tant dans des communications du Distributeur que dans des communications du gouvernement du Québec, au projet de renforcement du réseau de télécommunication par fibre optique entre notre archipel et le continent. Cet état de fait devrait être tenu en compte dans l'analyse des divers scénarios.

En terminant, nous tenons à vous réitérer que le projet de conversion de l'approvisionnement énergétique des Îles-de-la-Madeleine aura des impacts majeurs, multiples et durables pour notre collectivité sur les plans socio-économique et environnemental. Nous souhaitons que son analyse permette que le meilleur scénario, en adéquation avec les attentes de la population, puisse être mis en œuvre.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces commentaires et vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,



Jonathan Lapierre, maire des Îles-de-la-Madeleine

JL/JML/or

p. j. Attentes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à l'attention d'Hydro-Québec